

# CONSEIL MUNICIPAL

**du mardi 13 juillet 2021 à 20 H**

**Date de convocation** : 8 juillet 2021

**Membres présents** : Mme GENTHON A, Maire, MM. ORLOWSKI F, ROSTAING M, GIRAUD S, adjoints, MM. FERERE D, AGERON J, VALENCON J, DUMOULIN P, THOMAS M, RIOU G, BERNARD D.

Pouvoirs: M. VALLERANT J à M. DUMOULIN P-M. CETTIER N à M. ROSTAING M-Mme BORRAS I à Mme GIRAUD S-M. SERREE S à M. RIOU G

Secrétaire de séance : Mme. THOMAS M

---

Après adoption du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

Madame le Maire propose au conseil de rajouter à l'ordre du jour le dossier de la vente de la parcelle cadastrée D 1064.

Accord du conseil.

## **Déclarations d'Intention d'Aliéner**

Madame le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner concernant :

- la parcelle cadastrée : D 1082, les Masses
- la parcelle cadastrée : D 1080 Les Masses
- la parcelle cadastrée : D 1081 Les Masses
- les parcelles cadastrées : AB 240, 20 grande rue et AB 514, le bourg
- les parcelles cadastrées AB 498 et AB 500, 8, rue de la Dîme

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.

## **Acquisition parcelle cadastrée AB 220**

Sur proposition de Madame le Maire, et afin de permettre la création d'un accès aux Cloîtres (par la Roche), le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AB 220 le bourg.

## **Personnel communal : création d'emplois non permanents**

Madame le Maire propose de créer :

- un emploi non permanent, à temps non complet, d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité pour la cantine, pour une durée hebdomadaire de 8 H du 2 septembre 2021 au 5 juillet 2022 ;
- un emploi non permanent, à temps non complet, d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité pour la cantine, pour une durée hebdomadaire de 14 H du 2 septembre 2021 au 5 juillet 2022 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à créer ces emplois et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

### **Contrats d'assurances communaux**

Après renégociation des contrats d'assurance de la commune, le conseil municipal, (pour 14 abstention 1),

retient l'offre de la SMACL pour un montant de 6 259.09 €.

### **Finance : décision modificative**

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 3 sur le budget principal.

### **Vente de la parcelle cadastrée D 1064**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre à un particulier la parcelle cadastrée D 1064 d'une contenance de 310 m2 pour un montant de 100 €.

**Le Maire,  
Agnès GENTHON**

La séance est levée à 21h15  
A le Grand-Serre, le 20 juillet 2021